

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 5 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 5 décembre à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni, sous la présidence de Madame Marie-Claude DEVILLERS, Maire.

Présents : Mesdames BOJMUK Carole, LEDREUX Maryse, MAURICE Isabelle, et Messieurs COTU David, DECAUX Thierry, KWACZALA Olivier, PAUL Yves, PETIGNY Charles-Emile.

Absents : Madame VERMEULEN Sandrine qui a donné procuration à Monsieur COTU David et Monsieur LEFEVRE Frank.

Secrétaire de séance : Monsieur PETIGNY Charles-Émile.

Lecture du compte rendu de la réunion de Conseil du 7 novembre 2025 par Madame DEVILLERS Marie-Claude.
Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Ajout d'un point à l'ordre du jour : Modification des statuts du SE60 accepté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

➤ Compte rendu des réunions syndicales :

▪ SIRS :

Une agente doit se faire opérer début janvier et sera en arrêt pour un minimum de 2 mois. Le SIRS a diffusé une annonce pour le remplacement. Un candidat a été reçu par Madame la Présidente du SIRS et Monsieur le Maire d'Haudivillers.

▪ ADTO-SAO :

L'Association va changer de nom

▪ CAB :

1 : séminaire PLUI : le règlement sera mis sur un site consultable en ligne. Un nouveau commandant de gendarmerie a pris ses fonctions au groupement de gendarmerie de l'Oise.

2 : commission budget : le Vice-Président chargé des finances a présenté les éléments budgétaires qui seront votés au prochain conseil d'administration du 11/12/2025

3 : habitat indigne : la Préfecture a créé un site dédié pour déclarer un logement jugé indigne ou insalubre : <https://signal-logement.beta.gouv.fr>

▪ Syndicat des eaux :

Le prix de l'eau va augmenter au 1^{er} janvier 2026 suite aux travaux de construction d'une usine de décarbonatation.

▪ CAF :

La moyenne d'âge des assistantes maternelles est élevée, ce qui entrainera dans quelques années une diminution de l'offre de garde.

➤ DM Paiement des travaux rue Principale et achats fin d'année :

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2152 (21) - 77 : Aménagement rue Principale	50 000,00	1641 (16) : Emprunts en euros	60 000,00
2184 (21) - 56 : Ordinateur secrétariat	3 000,00		
2184 (21) - 84 : Mobilier Salle Michel Decaux	7 000,00		
Total Dépenses	60 000,00	Total Recettes	60 000,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise Madame le Maire à effectuer cette modification sur le Budget 2025

➤ **Syndicat d'Énergie de l'Oise (SE 60) – Modifications statutaires :**

Madame la Maire informe que le SE 60 a adopté, lors de son Conseil syndical du 25 novembre 2025, une délibération visant à modifier ses statuts.

La modification des statuts porte principalement sur :

- 1) L'Amélioration de la gouvernance, de la représentativité et l'atteinte du quorum**
 - Réduction du nombre de délégués au sein du Comité syndical : passage de **133 à 106**.
 - Réorganisation des Secteurs Locaux d'Énergie (SLE) : passage de **5 SLE Ville à 3**.
 - Cela passe par une nouvelle méthode de calcul des délégués :
 - **SLE communes** : 1 délégué par tranche de 7 500 habitants et 1 délégué pour 15 communes ;
 - **SLE villes** (communes > 25 000 habitants) : 1 délégué par seuil de 15 000 habitants ;
 - **Un délégué par EPCI**.
- 2) La modernisation de l'objet du syndicat**
 - Intégration des nouveaux enjeux énergétiques et de décarbonation.
- 3) La clarification des droits à agir**
 - Concernant les travaux et la maintenance de l'éclairage public ;
 - L'intervention sur les lignes de télécommunication ;
 - Le déploiement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE).
- 4) L'actualisation et l'ajout de compétences complémentaires (article 5)**
 - Ajout d'activités complémentaires :
 - Objets et réseaux d'objets connectés ;
 - Projets d'autoconsommation, incluant la mise en place de la PMO (Personne Morale Organisatrice).
- 5) Faciliter la mise à jour des annexes**
 - Ajout de la possibilité de modifier la liste des membres et des compétences transférées sans recourir à une procédure lourde de modification statutaire.

Il est à noter que les évolutions relatives à la gouvernance ne seront applicables qu'à compter des prochaines élections municipales.

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-7 à L.2121-28, L.5211-17, L.5211-20 et L.5711-1 à L.5711-6 ;

Vu l'arrêté préfectoral modifié du 2 juin 1995 portant création du syndicat d'électricité du département de l'Oise ;

Vu les statuts du SE 60, modifiés en dernier lieu par l'arrêté préfectoral portant adhésion de la Communauté d'agglomération du Beauvaisis et de la Communauté de communes du Pays Noyonnais au Syndicat d'Énergie de l'Oise, en date du 23 juillet 2024 ;

Vu la délibération du Syndicat d'Énergie de l'Oise du 25 novembre 2025 portant modification statutaire ;

Considérant la nécessité de moderniser les statuts du Syndicat et de lui permettre d'assurer, avec flexibilité, l'ensemble de ses missions ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE :

Article 1 : D'ADOPTER le projet de statuts tel qu'annexé à la présente délibération.

Article 2 : DE DEMANDER à Madame la Maire de procéder à la notification de la présente délibération :

- au Président du SE 60 ;
- au contrôle de légalité de la préfecture du département.

➤ **Point sur les travaux :**

Les travaux sont terminés Rue Principale. La réception de chantier se tiendra le 15 décembre.

➤ **Préparation de l'arbre de Noël et des festivités de janvier :**

Arbre de Noël :

Le rendez vous est donné à 14 heures pour la préparation.

Festivités de janvier :

Les invitations pour la galette et le repas des aînés seront distribuées la semaine prochaine.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

- Les tables et les chaises de la salle Michel Decaux seront remplacées prochainement. Cet achat a été prévu lors de l'élaboration du budget.

Prochaine réunion de Conseil : vendredi 6 février 2026 à 20 heures.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour la séance est levée à 22 heures 05.